



MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Palmarolle a reçu la demande de dérogation mineure suivante :

- Une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 34, 2^e Avenue Est, à Palmarolle, visant le bâtiment principal qui ne respecte pas les marges de recul avant et latérale. L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le maintien du bâtiment principal.

Le conseil municipal statuera sur cette demande lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 2 avril 2024 au centre municipal située au 124, rue Principale, à Palmarolle. Toute personne intéressée à cette demande peut se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À PALMAROLLE CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉE ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIÉE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2024.

ISABELLE MOISAN, DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE